



Monsieur Abdelaziz Bouteflika  
Président de la République d'Algérie  
El Mouradia  
Alger  
**ALGÉRIE**

Fax: +213.21.609618/691595

E-mail: [president@el-mouradia.dz](mailto:president@el-mouradia.dz)

Références: PW/CK/

Contact: [Rights@world-psi.org](mailto:Rights@world-psi.org)

24 mai 2012

Monsieur le Président

### **Répression du mouvement syndical autonome**

Je vous écris une fois de plus, au de nom de l'Internationale des Services Publics (ISP) et ses 20 millions de membres dans le monde entier, pour dénoncer vivement des violations et atteintes aux droits syndicaux et droits humains en Algérie.

Nous constatons que la répression policière et les entraves à la liberté d'expression et de manifestation s'intensifient en Algérie, malgré les prétendues réformes politiques.

La grève générale, qui a été suivie à 95% dans tous les secteurs de la justice à travers le territoire national algérien, suivi de rassemblements en masse de travailleurs, a été réprimée sauvagement par la tutelle qui a procédé à plusieurs interpellations et arrestations. Certains travailleurs ont été suspendus ou licenciés pour motif de grève. Ceci est une flagrante violation de la constitution algérienne, notamment des articles 56 et 57, et des lois 90/11 et 90/14.

Les membres du bureau fédéral de justice ont entamé une grève de la faim, le 6 mai 2012. Leur état se dégrade de jour en jour et leur vie est en danger. Ils ont à plusieurs fois été évacués vers des services hospitaliers voisins. La Fédération nationale du secteur de la justice, affiliée au SNAPAP, membre de l'ISP, a annoncé la poursuite de la grève jusqu'à l'obtention de leurs droits.

L'ISP dénonce l'attitude inhumaine et méprisante de la tutelle vis-à-vis des travailleurs du secteur de la justice, qui souhaitent seulement faire entendre leurs revendications légitimes et qui demandent un statut qui régulerait leur profession et mettrait un terme à la précarité des travailleurs de ce secteur. Ils revendiquent l'application des engagements pris par le Ministère de la Justice lors des assises du 22 février 2011 (à savoir, l'amélioration du pouvoir d'achat des fonctionnaires à travers l'augmentation des salaires, la révision du statut particulier des travailleurs communaux, ainsi que la suppression de l'article 87 bis).

L'ISP exhorte le gouvernement algérien à entamer des négociations et à ouvrir le dialogue social qui pourrait dénouer cette crise qui perdure depuis le déclenchement de la grève le 10 avril 2012.

Une fois de plus, nous appelons le gouvernement algérien à prendre les mesures nécessaires au bon respect des droits fondamentaux au travail, y compris les droits syndicaux et les libertés civiles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

PETER WALDORFF

Secrétaire général

Cc: PSI Regional and sub-regional offices, ITUC Geneva and Brussels offices, SNAPAP